## AR Prefecture

017-200041523-20240701-DEC311\_2024-CC Reçu le 01/07/2024





Marchés publics

Décision n° 341 / 2024 Procédure n°: 2024/027

Réf.: VC

## COMMUNAUTÉ DES COMMUNES **DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Mission SPS extension métalit

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que le maître d'oeuvre, SODA Architectes, 92 Avenue de Paris, 17210 CHEVANCEAUX a établi une description technique N° 2024/027 pour le marché "Mission SPS Extension Métalit"; Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 3.000,00 € HT soit 3.600,00 € TTC, (20% TVA);

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 21 juin 2024 ; Considérant que 2 offres sont parvenues :

- DEKRA Agence Centre Atlantique, 3, rue Pierre et Marie Curie, ZAC De Recouvrance, 17100 SAINTES ;
- ALPES CONTRÔLE, 77, Avenue Maryse Bastié, 16340 L ISLE D ESPAGNAC;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre la plus avantageuse, soit DEKRA Agence Centre Atlantique, 3, rue Pierre et Marie Curie, ZAC De Recouvrance, 17100 SAINTES pour le montant d'offre contrôlé de 3.920,00 € HT soit 4.704,00 € TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

017-200041523-20240701-DEC311\_2024-CC Reçu le 01/07/2024

Article 1er: D'attribuer le marché "Mission SPS Extension Métalit" au candidat ayant remis l'offre la plus avantageuse, soit DEKRA Agence Centre Atlantique, 3, rue Pierre et Marie Curie, ZAC De Recouvrance, 17100 SAINTES pour le montant d'offre contrôlé de 3.920,00 € HT soit 4.704,00 € TTC, (20% TVA).

<u>Article 2</u>: D'approuver le paiement des dépenses correspondantes suivant les dispositions prévues dans l'offre.

Fait à Jonzac,

Le 0 1 JUIL. 2024

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes de la Haute-Saintonge 7, rue Taillefer – CS 70002 17502 JONZAC Cedex